

DELIBERATION n° 2022-40

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Laure NUNES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2022.

Nombre de conseillers : - en exercice : 10 - présents : 10 - votants : 10

PRESENTS : Mme NUNES, Maire – Mme ARCHENY et M. CHARFOULET, Adjoint – Mme CALVÉ - M. DAUPHIN – M. EYMERÉ - Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme PELLET - Mme ROSSI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ARCHENY.

OBJET: TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes, afin de tenir compte de l'augmentation du coût du chauffage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
Associations locales	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures à la Commune	100 Euros	170 Euros
Apéritifs, vins d'honneur	60 Euros	130 Euros,
Personnes privées de la Commune	130 Euros	200 Euros
Personnes privées extérieures à la Commune	200 Euros	270 Euros
Location commerciale	230 Euros	300 Euros

- de fixer le montant de la caution à 300 €.
- de maintenir le montant de la location de la sono à 50 € et le montant de la caution à 2 000 €.
- de fixer la caution pour le ménage à 100 €. Cette caution sera encaissée, si lors de l'état des lieux au moment de la restitution des clés, le ménage n'a pas été réalisé correctement.

Ainsi fait et délibéré les dits jour, mois et an.

Pour copie certifiée conforme.

A Auzelles, le 25 novembre 2022.

Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture le **30 NOV. 2022** et de la publication le **2 DEC. 2022**

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.



Marie-Laure NUNES.